

Point 9.2 de l'ordre du jour : Aperçu de l'objectif régional 2 : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients

Objet du document

1. Tenir le Comité informé de l'avancement de la mise en œuvre de l'objectif régional 2 pour la période biennale 2022-2023.

Objectif régional 2.1 : gérer et protéger efficacement les écosystèmes marins et côtiers

2. Un accord pour le *Programme pour la biodiversité et des paysages marins et terrestres durables du Pacifique (Pacific BioScapes)*, financé par l'UE à hauteur de 12 millions d'euros, a été signé par l'UE et le PROE en décembre 2021 et célébré lors d'un événement officiel de ratification à Suva en juin 2022. Les activités ont commencé à être mises en œuvre.
3. Une assistance technique est fournie aux bénéficiaires (autorités nationales et locales, ONG) de l'*Initiative Kiwa*. Suite à une phase progressive de démarrage, le plan de travail est désormais pleinement réalisé. Le PROE, la Communauté du Pacifique (CPS) et l'UICN Océanie sont des partenaires clés de l'Initiative Kiwa.
4. Une convention pour le projet PEBACC+ (*Adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes du Pacifique - Phase 2*) de 5,8 millions d'euros, financé par l'Initiative Kiwa et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, a été signé avec l'Agence Française de Développement et la mise en œuvre a démarré. Il est mis en œuvre aux Fidji, en Nouvelle-Calédonie, aux îles Salomon, au Vanuatu et à Wallis-et-Futuna.
5. Les activités concernant la *capture accessoire et la gestion intégrée des écosystèmes (KRA5)* du programme de partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin (PEUMP), financé par l'UE, devaient initialement s'achever en décembre 2022 et le rapport terminé en avril 2023. En raison des retards liés à la pandémie de COVID, une proposition chiffrée détaillée a été soumise pour étendre les activités jusqu'à décembre 2024 et reporter la présentation du rapport à mars 2025. Ladite proposition devrait être approuvée officiellement d'ici fin juillet 2022. L'UE a confirmé qu'elle travaillait actuellement à la définition du cadre du programme PEUMP Plus, en vue de demander aux partenaires actuels du PEUMP de soumettre des propositions de travaux qui commenceront après la fin du premier programme en mars 2025.
6. Le Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique a commencé à être mis en œuvre dans le cadre du programme Pacific BioScapes.
7. Le PROE a participé virtuellement à la 22^e Réunion internationale des conventions et plans d'action sur les mers régionales en mai 2022 et a fourni un soutien sur place aux négociateurs des îles du Pacifique lors de la 4^e session de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale qui s'est tenue à New York.

II. Objectif régional 2.2 : appuyer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins, côtiers et terrestres conformément aux engagements régionaux et internationaux

8. Le PROE continue à mettre en œuvre son volet de la phase 2 du projet BIOPAMA financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'UICN.
9. Le PROE continue à assurer son rôle d'appui en tant que secrétariat de la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature (PIRT), notamment pour la mise en œuvre du Cadre du Pacifique pour la conservation de la nature et des aires protégées dans le Pacifique 2020-2025. Cela sera également renforcé via les activités du programme Pacific BioScapes qui débuteront en 2023.
10. Le travail se poursuit avec les Membres afin de soutenir l'engagement pour le développement d'un Cadre mondial pour la biodiversité post 2020 en vue de son adoption lors de la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Une réunion préparatoire pour le Pacifique aura lieu du 18 au 22 juillet si la CdP est maintenue pour 2022. Si elle est reportée à 2023, la réunion préparatoire sera également reportée à 2023 et la réunion de 2022 serait consacrée à l'avancement des résultats des réunions actuelles de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (à confirmer).
11. Le projet d'accès et partage des avantages (APA) du Fonds pour l'environnement mondial continue de soutenir les Membres afin de permettre une meilleure gestion régionale et nationale des ressources génétiques et a organisé avec succès un dialogue sur les connaissances traditionnelles pour la biodiversité et les objectifs de développement durable (ODD) dans le Pacifique en mai 2022. Le projet prendra fin en décembre 2022.
12. La mise en œuvre par le PROE du volet du projet mis en œuvre par le FEM et l'UICN « *Garantir des écosystèmes résilients et des aires protégées représentatives dans les îles Salomon* » a démarré en 2022.

II. Objectif régional 2.3 : prévenir l'extinction des espèces menacées et soutenir les mesures visant à préserver leur état de conservation

13. La mise en œuvre des Plans d'action régionaux pour les espèces marines (RMSAP) se poursuit dans le cadre du programme AME ACP 3 et du programme Pacific BioScapes.
14. Plusieurs activités continuent à être mises en œuvre dans le cadre de l'initiative sur la capture accessoire et la gestion intégrée des écosystèmes (BIEM) du programme PEUMP afin de répondre au problème de la capture accessoire d'espèces menacées dans les pêcheries commerciales aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux îles Salomon, aux Tonga et au Vanuatu.
15. Le rapport « *Review of the status of sea turtles in the Pacific Ocean 2021* » [Examen de la situation des tortues marines dans l'océan Pacifique] a été publié en novembre 2021. Des travaux supplémentaires sur les tortues sont menés dans le cadre du programme Pacific BioScapes mis en œuvre pendant la période 2022-2026.

III. Objectif régional 2.4 : réduire de manière significative les impacts socioéconomiques et écologiques des espèces envahissantes sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

16. Les activités se poursuivent dans le cadre du projet FEM6 « *Renforcer les capacités nationales et régionales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité reconnue d'importance mondiale dans le Pacifique* », du programme PROTEGE du 11^e Fonds européen de développement et du projet NZ MFAT « *Gestion des espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique* » (MISCCAP) : une collaboration PRISMSS et Nouvelle-Zélande pour la

résilience du Pacifique ». D'autres activités seront développées dans le cadre du Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS).

Difficultés et perspectives

17. Avec l'ouverture progressive des frontières nationales dans l'ensemble du Pacifique, l'exécution des activités de l'objectif régional est en augmentation dans les États/territoires. Toutefois, il est prévu que la mise en œuvre complète n'aura pas lieu avant 2023. En revanche, grâce aux adaptations et approches développées pendant la pandémie de COVID, il existe désormais des possibilités plus diversifiées pour mettre en œuvre les activités, comme l'extension de la présence dans les pays et une collaboration plus large avec les partenaires.

Recommandation

18. La réunion du Conseil exécutif est invitée à :

- 1) **prendre note** de l'avancement de la mise en œuvre des activités de l'objectif régional 2 pour la période biennale 2022-2023.
-